



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 04/01/2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Signature d'une convention de partenariat entre la préfecture du Cantal et l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) à Pierrefort

Aux côtés de Louis Galtier, administrateur de l'EAM à Pierrefort et de l'association CLEAH, Alexandre Kesteloot, sous-préfet, directeur de cabinet, a signé une convention de partenariat avec l'EAM, jeudi 4 janvier, en présence de Jean Todt, envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour la sécurité routière.

Par cette convention, la préfecture du Cantal et l'EAM associent leurs moyens et compétences pour mener plusieurs actions en matière d'éducation et de sensibilisation à la sécurité routière.

Les signataires s'engagent sur plusieurs axes forts :

- mise à disposition des moyens techniques et humains de l'EAM (témoignages de résidents et de professionnels, visite du plateau technique de l'établissement, création de moyens de communication)
- organisation commune d'événements de prévention en matière de sécurité routière
- implication accrue de l'association dans le cadre du comité local d'aide aux victimes accidentées de la route
- accompagnement des résidents dans l'élaboration de leurs projets professionnels par les services de la préfecture

Cette convention s'inscrit dans le cadre des nombreuses actions de prévention menées par la préfecture du Cantal, les forces de l'ordre, et leurs partenaires. Elle permettra de les renforcer en mettant notamment en lumière les conséquences sociales, physiques et financières d'un accident de la route.

La signature de cette convention de partenariat participe également à instaurer un changement durable des comportements, promouvant une conduite responsable et sécurisée sur les routes du Cantal.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC